



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2023.02.16

du Conseil communautaire du 7 février 2023

Missions locales intercommunales de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs
"SQYWAY 16/25", de Paris-Saclay/les Ulis "VITA-LIS" et de Versailles.
2ème actualisation.

Remplacement de deux représentants de la communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles.

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 8 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Emmanuel LION, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Anne-France SIMON, Mme Sonia BRAU, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jacques ALEXIS, Mme Elodie DEZECOT, M. Pierre SOUDRY, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Magali LAMIR, M. Marc TOURELLE, M. Gilles CURTI, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Patrice BERQUET, Mme Martine BELLIER, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, Mme Dorothee BILGER, M. Philippe PAIN, Mme Martine SCHMIT

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-François BARATON, Mme Sophie TRINIAC, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE.

M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21 ;

Vu le Code du travail et notamment l'article L.5314-1 ;

Vu la délibération n° 2006.06.16 du Conseil communautaire du Grand Parc du 27 juin 2006 relative à l'adhésion de la communauté de communes à la Mission locale intercommunale de Versailles ;

Vu la délibération n° 2006.09.07 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 27 septembre 2006 relative à l'adhésion de la communauté de communes à la Mission locale intercommunale ViTaCiTé ;

Vu la délibération n° 2007.05.02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 2 mai 2007 relative à l'adhésion de la communauté de communes à la Mission locale intercommunale de Saint-Quentin-en-Yvelines ;

Vu la délibération n° D.2021.11.19 Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 30 novembre 2021 relative à la première actualisation des désignations des représentants de la communauté d'agglomération au sein des missions locales intercommunales de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 », de Paris-Saclay/Les Ulis « VITA-LIS » et de Versailles ;

Vu la charte des missions locales du 12 décembre 1990 ;

Vu le protocole 2005 des missions locales ;

Vu les statuts des missions locales de Versailles, VITA-LIS et SQYWAY 16/25 ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

- Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 à Versailles. Présentes sur l'ensemble du territoire, elles exercent une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Pour cela, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'Etat, les collectivités territoriales, chacun dans leurs champs de compétences. Ainsi, les missions locales entretiennent des relations privilégiées avec Pôle emploi dans le cadre d'un accord de partenariat et sont reconnues par le Code de l'Education comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.

Le fonctionnement des missions locales repose principalement sur des subventions de l'Etat et des collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)), et sur des apports en nature (locaux, personnels, matériels...).

Après examen des logiques géographiques, notamment des lieux de scolarisation des jeunes des différentes communes, Versailles Grand Parc a décidé d'adhérer à 3 missions locales intercommunales :

- la Mission locale de Versailles,

- la Missions locale de Paris-Saclay/Les Ulis, « VITA-LIS »,

- la Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 ».

- **La Mission locale de Versailles**, qui agit sur un territoire composé au total de 17 communes.

Sa zone de compétence couvre l'EPCI de Versailles Grand Parc (pour les 16 communes de Bailly, Bougival, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Châteaufort, La Celle-Saint-Cloud, Le Chesnay-Rocquencourt, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay, Viroflay et Versailles) et la commune de Croissy-sur-Seine ;

Elle se compose, selon l'article 6 de ses statuts, des collectivités territoriales, des services de l'Etat, des partenaires économiques et sociaux, des associations et des personnes qualifiées qui adhèrent au projet des missions locales tel qu'il est défini par la charte des missions locales du 12 décembre 1990.

Elle est administrée par un Conseil d'administration composé de membres désignés par chacun des quatre collèges suivants :

- 1^{er} collège : les élus des collectivités territoriales. Chaque EPCI adhérent aura son président comme représentant de droit (ou celui qu'il désignera comme son représentant) et un représentant supplémentaire au-delà de 15 000 habitants et ce, par tranche de 15 000 habitants ;
- 2^{ème} collège : les représentants des services de l'Etat et organismes nationaux ;
- 3^{ème} collège : les partenaires économiques et sociaux. Feront également partie de ce collège, les

personnes qualifiées du secteur économique et social ;

- 4^{ème} collège : les associations et organismes de formation, ainsi que les personnes qualifiées.

En sus de son Président, membre de droit, les 17 représentants supplémentaires suivants de Versailles Grand Parc ont été désignés au sein de cette Mission locale intercommunale :

	Commune	Représentant
1	Bailly	Caroline De Sazilly
2	Bougival	Nathalie Jaquemet
3	Buc	Celeste Messina
4	Châteaufort	Françoise Forziani
5	Fontenay-le-Fleury	Sabrina Juillet Garzon
6	Jouy-en-Josas	Jean-François Aubert
7	La Celle-Saint-Cloud	Laurence Josset
8	Le Chesnay-Rocquencourt	Lucie Loncle-Duda
9	Les Loges-en-Josas	Lyse-Marie Clisson
10	Noisy-le-Roi	Patrick Koeberlé
11	Rennemoulin	Arnaud Hourdin
12	Toussus-le-Noble	Nathalie Monteiro
13	Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza
14	Vélizy-Villacoublay	Michael Janot
15	Versailles	Béatrice Rigaud-Juré
16	Versailles	Charles Rodwell
17	Viroflay	Arnaud Brosset

o **La Mission locale de Paris-Saclay/Les Ulis, « VITA-LIS »**, qui regroupe 25 communes de l'Essonne, dont Bièvres.

Conformément aux dispositions des statuts, elle regroupe des membres de droit et des adhérents. Elle est administrée par un Conseil d'administration, instance dirigeante de l'Association.

Les adhérents sont :

- les communes, collectivités et leurs groupements qui en font la demande et/ou dont le territoire constitue le territoire de compétences de l'Association ;
- des personnes morales, acteurs du territoire de compétences concourant à l'objet de l'Association ;
- des personnes qualifiées intervenant sur le territoire de l'Association et concourant à son objet, cooptées par ses membres.

Les membres de droit sont :

- les représentants de l'Etat et des services publics œuvrant à l'objet de l'Association,
- les collectivités et leurs groupements co-financeuses,
- les donateurs.

Les Assemblées Générales comprennent tous les membres de l'Association, répartis en quatre collèges :

- 1^{er} collège : le collège des collectivités et de leurs groupements, constitué des élus ou de leurs représentants des collectivités territoriales et/ou de leur regroupement constituant le territoire de compétence ;
- 2^{ème} collège : le collège des administrations. Il comporte des représentants des services déconcentrés de l'Etat sur le territoire de compétence et de ceux des établissements publics nationaux concourant au service public de l'emploi, de la formation, de l'insertion professionnelle des jeunes ;
- 3^{ème} collège : le collège économique. Il est constitué des partenaires économiques et sociaux et de ceux des entreprises contributrices à l'objet de l'Association, œuvrant sur le territoire de compétence de l'Association ;
- 4^{ème} collège : le collège associatif. Il rassemble des associations contributrices à l'objet de l'Association, œuvrant sur son territoire.

Ont ainsi été désignés :

Titulaire	Suppléante
Philippe Baud	Danièle Boudy

o **La Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 »**, qui

s'étend sur 22 communes, dont Bois d'Arcy.

C'est une association composée de membres appartenant à 5 collèges :

- 1^{er} collège : les collectivités territoriales ;
- 2^{ème} collège : les représentants des services déconcentrés de l'Etat, services publics et para-publics ;
- 3^{ème} collège : les associations ayant pour but l'insertion sociale et professionnelle, la formation, la prévention ou le logement des jeunes, ainsi que toutes celles susceptibles d'aider la Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs à atteindre ses objectifs ;
- 4^{ème} collège : les partenaires socio-économiques ;
 - les représentants de chacune des organisations syndicales des salariés représentatives au plan national ;
 - les représentants des employeurs ;
 - les représentants des chambres consulaires ;
- 5^{ème} collège : les personnes physiques, *intuitu personae*, résidant sur le territoire couvert par la Mission locale et concernées par l'objet de l'Association.

Ont donc été désignés :

Titulaire	Suppléante
Françoise Delivet	Laurent Braconnier-de-Oliveira

- Il convient par la présente délibération de procéder au remplacement de Mme Lucie Loncle-Duda et Mme Laurence Josset, désignées en qualité de représentantes supplémentaires au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles, respectivement pour les communes du Chesnay-Rocquencourt et de La Celle-Saint-Cloud.

Les candidats proposés par la Majorité sont :

- M. Jean-Louis Jarrige pour Le Chesnay-Rocquencourt,
- Mme Dominique Pages pour La Celle-Saint-Cloud.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de procéder au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, à la désignation des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la Mission locale intercommunale de Versailles :
 - M. Jean-Louis Jarrige pour la commune du Chesnay-Rocquencourt,
 - Mme Dominique Pages pour la commune de La Celle-Saint-Cloud ;
- 2) les listes actualisées des représentants de la communauté d'agglomération au sein des missions locales intercommunales sont donc les suivantes :

Mission locale de Versailles :

	Commune	Représentant
1	Bailly	Caroline De Sazilly
2	Bougival	Nathalie Jaquemet
3	Buc	Celeste Messina
4	Châteaufort	Françoise Forziani
5	Fontenay-le-Fleury	Sabrina Juillet Garzon
6	Jouy-en-Josas	Jean-François Aubert
7	La Celle-Saint-Cloud	Dominique Pages
8	Le Chesnay-Rocquencourt	Jean-Louis Jarrige
9	Les Loges-en-Josas	Lyse-Marie Clisson
10	Noisy-le-Roi	Patrick Koeberlé
11	Rennemoulin	Arnaud Hourdin
12	Toussus-le-Noble	Nathalie Monteiro
13	Saint-Cyr-l'Ecole	Kamel Hamza
14	Vélizy-Villacoublay	Michael Janot

15	Versailles	Béatrice Rigaud-Juré
16	Versailles	Charles Rodwell
17	Viroflay	Arnaud Brosset

Mission locale de Paris-Saclay/Les Ulis, « VITA-LIS » :

Titulaire	Suppléante
Philippe Baud	Danièle Boudy

Mission locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des environs « SQYWAY 16/25 » :

Titulaire	Suppléante
Françoise Delivet	Laurent Braconnier-de-Oliveira

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 65 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 65 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.